Precision dans l'adresse du lieu d'une infraction [PERDU]

Par **OLIV316**, le **14/03/2008** à **13:38**

Bonjour
ce n'est pas ma période de chance en ce moment .... encore un pv

cette fois pour circulation en sens interdit (vous allez me dire vous n'avez qu'a faire attention ....) mais venons en aux faits :

un agent de police municipale twisted: m'a verbalisé pour avoir emprunté une rue qui est en partie en sens interdict mais il n'a pas indiqué sur le pv dans quelle partie de la rue c'était (pas de numéro de rue)
est-ce la une opportunité de faire annuler le pv ? en expliquant que je ne comprend pas bla bla bla .... et que c'est manifestement une erreur de l'agent

merci d'avance

nb c'est promis je vais faire attention .... mais bon quand il y a des embouteillages ...

Par **Camille**, le **15/03/2008** à **16:59**

Bonjour,
Pouvez toujours essayer mais... avis de contravention remis en main propre...
donc... SGDG... roll:
Cela dit, pour sauver 4 points... qui ne tente rien n'a rien...

Rappel : ratures, erreurs ou omission sur un avis de contravention (qui n'est pas le PV) ne sont pas de nature, en tant que telles, à faire annuler un PV si elles ne vous portent pas préjudice dans vos moyens de défense.
Donc n'utiliser ce motif qu'à bon escient, comme disait Maître Capello...

Donc, plutôt tenté d'être d'accord avec le vôtre.

L'absence de n°, ça marche surtout dans les PV au stationnement et qu'une partie seulement de la rue est interdite au stationnement et pas l'autre.

Dites, à force d'en perdre, faudrait peut-être penser à faire un stage... ;))

Par **OLIV316**, le **15/03/2008** à **21:47**

merci Camille

je vais essayer de faire une lettre très évasive en indiquant que seule une partie de la rue est en sens unique que je ne comprend pas pourquoi l'agent m'a verbalisé et qu'il s'agit d'une erreur manifeste de l'agent

Partant du fait que sur l'avis de contravention aucune indication sur l'endroit de la rue ou l'infraction a été commise comment est-il possible d'être sur que s'était dans la partie en sens unique ... je me dis que j'ai ma chance devant le tribunal de police

il n'est pas indiqué à partir de quelle rue j'ai emprunter la rue en sens unique . J'avoue que s'est jouer avec les mots mais ... on m'a appris qu'en terme de défense il ne faillait pas hésiter :oops:

à faire preuve de mauvaise fois (Image not found or type unknown), je n'ai bien sûr pas reconnu la faute sur le carnet du mÔsieur,

c'est vrai que pour 4 points ça vaut le coup de tenter et plus que pour les points , pour faire la nique à ce charmant policier municipal que je croise tout les matin quand j'emmène mes enfants à l'école (ben oui c'est lui l'ilotier qui fait traverser mes enfants) et c'est un vieil aigris de la vie qui répond au bonjour quand il est de bonne humeur et qui se prend pour le shériff ... il ne peut pas me voir donc il ne m'a pas raté
Dans un village dur de se noyer dans la masse , en plus j'ai une voiture très reconnaissable car ya le nom de ma boîte dessus et c'est un vieux modèle unique dans la ville car série :twisted:

limitée ... bon je m'emporte là mais rien que d'y penser Image not found or type unknown

Et pas facile de vivre dans la ville de notre chère ministre de l'intérieur, depuis quelques mois il y a un car de CRS à chaque coin de rue

:wink:

le stage Image not found or type unknown , ben oui ce merveilleux outils qui permet aux plus riches d'acheter des points heureusement j'en avais douze donc je vais attendre un peu avant le stage parce que perdre 2 journée de boulot pour aller se faire sermonner par un pseudo gourou c'est vraiment pas top et puis pour l'excès de vitesse c'est ma dulcinée qui va le perdre
8)

Image not found or type unknown bon on va quand même tenter notre chance sur le coup qu'elle était ailleurs, le :lol:

comble c'est qu'elle pense s'etre fait flasher elle aussi avec la voiture de location Image not found or type unknown

alors si sa tête est sur un autre radar la preuve sera au moins formelle

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:))

Image not found or type unknown

:?

ya des série comme ça.... va falloir être plus vigilant sinon on va finir en voiturette Image not found or type unknow

je mettrait le résultat de l'affaire sur le forum

Par **OLIV316**, le **14/06/2008** à **14:17**

:twisted: :twisted: :twisted:

perdu Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown le commissaire de police est un dur

Par **Camille**, le **14/06/2008** à **19:59**

Bonsoir,
Entre nous soit dit, il n'y a qu'à la télé que "Mission impossible" se finit toujours bien…
8)

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **15/06/2008** à **11:07**

:twisted: :twisted: :twisted:

[quote="OLIV316":3k0doec2]perdu Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown le commissaire de police est un dur[/quote:3k0doec2]
tu avais quand même peu de chances de gagner...

Par **Camille**, le **15/06/2008** à **12:28**

Bonjour,
Quasiment aucune...
En théorie même, aucune : en matière de contravention, un pv fait foi jusqu'à preuve du contraire.

Dans ce genre de cas, il faudrait aller jusqu'au tribunal et sans garantie de succès.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés